



Extrait du registre des délibérations du Conseil métropolitain

Séance du 03 février 2017

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Projet urbain Cœurs de Ville - Cœurs de Métropole / Grenoble - Bilan de la concertation préalable et arrêt du programme.

Délibération n° 56

Rapporteur : Ludovic BUSTOS

Le trois février deux mille dix-sept à 10 heures 00, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole s'est réuni sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Christophe FERRARI, Maire de Pont de Claix, Président de la Métropole.

Nombre de conseillers métropolitains en exercice au jour de la séance : **124**

Nombre de conseillers métropolitains votants (présents et représentés) : **124** de la n°1 à la n°28, **123** de la n°29 à la n°35, **122** sur la n°36, **123** de la n°37 à la n°44, **122** de la n°45 à la n°49, **124** de la n°50 à la n°53, **122** de la n°54 à la n°67

Présents :

Bresson : DE GAUDEMARIS – **Brié et Angonnes :** BOULEBSOL, CHARVET – **Champ sur Drac :** MANTONNIER pouvoir à CLOTEAU de la n°56 à la n°67 – **Champagnier :** CLOTEAU pouvoir à AUDINOS de la n°1 à la n°3 – **Claix :** OCTRU pouvoir à DUPONT-FERRIER de la n°56 à la n°67, STRECKER pouvoir à DE SAINT LEGER de la n°56 à la n°67 – **Corenc :** MERMILLOD-BLONDIN, QUAIX – **Domène :** SAVIN pouvoir à LONGO sur la n°1, LONGO – **Echirolles :** JOLLY pouvoir à d'ORNANO de la n°1 à la n°18, puis présent de la n°19 à la n°53, MONEL pouvoir à VEYRET de la n°56 à la n°67, LEGRAND pouvoir à LABRIET de la n°56 à la n°67, LABRIET, PESQUET pouvoir à DURAND de la n°58 à la n°67, SULLI – **Eybens :** MEGEVAND, BEJAJI – **Fontaine :** DUTRONCY pouvoir à DATHE de la n°58 à la n°67, THOVISTE pouvoir à LISSY de la n°56 à la n°67, TROVERO pouvoir à BALDACCHINO de la n°58 à la n°67, BALDACCHINO – **Gières :** DESSARTS, VERRI – **Grenoble :** D'ORNANO de la n°1 à la n°53, SALAT, SAFAR pouvoir à SALAT sur la n°1 et de la n°62 à la n°67, BURBA pouvoir à JORDANOV de la n°13 à la n°49 et de la n°56 à la n°59, JORDANOV, PELLAT-FINET pouvoir à BERANGER de la n°56 à la n°57 et pouvoir à CAZENAVE de la n°58 à la n°67, BERANGER de la n°1 à la n°28, de la n°37 à la n°57 et pouvoir à CHAMUSSY de la n°58 à la n°67, CHAMUSSY, CAZENAVE de la n°1 à la n°35 et de la n°50 à la n°67, PIOLLE, MARTIN pouvoir à CONFESSON de la n°1 à la n°28, de la n°36 à la n°49 et de la n°56 à la n°67, SABRI, CAPDEPON pouvoir à DATHE de la n°37 à la n°54, MACRET, C. GARNIER pouvoir à BERNARD de la n°2 à la n°29, BOUZAIENE pouvoir à BEJAJI de la n°30 à la n°36 et de la n°56 à la n°67, KIRKYACHARIAN, CLOUAIRE pouvoir à FRISTOT de la n°58 à la n°67, JULLIAN pouvoir à KIRKYACHARIAN de la n°56 à la n°67, BERTRAND, RAKOSE, FRISTOT pouvoir à MONGABURU de la n°44 à la n°54, HABFAST pouvoir à SABRI de la n°56 à la n°67, DATHE, CONFESSON, BOUILLON, MONGABURU, JACTAT pouvoir à DENOYELLE de la n°29 à la n°35, BERNARD, DENOYELLE pouvoir à JACTAT de la n°1 à la n°3 – **Herbeys :** CAUSSE – **Jarrie :** BALESTRIERI pouvoir à CAUSSE de la n°56 à la n°67, GUERRERO – **La Tronche :** SPINDLER, WOLF – **Le Fontanil-Cornillon :** DUPONT-FERRIER, DE SAINT LEGER – **Le Gua :** MAYOUSSIER – **Meylan :** CARDIN, PEYRIN – **Miribel Lanchâtre :** M. GAUTHIER pouvoir à BUSTOS de la n°56 à la n°67 – **Montchaboud :** FASOLA – **Mont Saint-Martin :** VILLOUD – **Murianette :** GRILLO – **Notre Dame de Commiers :** MARRON pouvoir à FASOLA de la n°58 à la n°67 – **Notre Dame de Mesage :** TOÏA – **Noyarey :** ROUX pouvoir à REPELLIN de la n°29 à la n°49, SUCHEL pouvoir à ROUX de la n°1 à la n°28 et de la n°58 à la n°67 – **Poisat :** BURGUN, BUSTOS – **Le Pont de Claix :** FERRARI, GRAND, DURAND – **Proveysieux :** RAFFIN pouvoir à TOÏA de la n°50 à la n°67 – **Quaix en Chartreuse :** POULET – **Saint Barthélémy de Séchilienne :** STRAPPAZZON pouvoir à CARDIN de la n°56 à la n°67 – **Saint Egrève :** KAMOWSKI pouvoir à HADDAD de la n°58 à la n°67, BOISSET pouvoir à CORBET de la n°58 à la n°67, HADDAD – **Saint Georges de Commiers :** GRIMOUD pouvoir à POULET de la n°56 à la n°67 – **Saint Martin d'Hères :** GAFSI, QUEIROS pouvoir à RUBES de la n°58 à la n°67, VEYRET,

RUBES, OUDJAUDI pouvoir à PIOLLE de la n°36 à la n°49 et de la n°55 à la n°67, ZITOUNI pouvoir à BURGUN de la n°58 à la n°67, CUPANI pouvoir à ZITOUNI de la n°1 à la n°11 et pouvoir à SPINDLER de la n°58 à la n°67 – **Saint Martin Le Vinoux** : OLLIVIER pouvoir à PERINEL de la n°56 à la n°67, PERINEL – **Saint Paul de Varcès** : CURTET, RICHARD pouvoir à CURTET de la n°56 à la n°67 – **Saint Pierre de Mésage** : MASNADA – **Sarceñas** : LOVERA pouvoir à GAFSI sur la n°1, pouvoir à RICHARD de la n°49 à la n°55 et pouvoir à VIAL de la n°56 à la n°67 – **Le Sappey en Chartreuse** : ESCARON pouvoir à GENET de la n°1 à la n°28 et de la n°56 à la n°67 – **Sassenage** : BELLE pouvoir à VERRI de la n°58 à la n°67, COIGNE de la n°1 à la n°44, de la n°50 à la n°55 et pouvoir à MERMILLOD-BLONDIN de la n°56 à la n°67 – **Séchilienne** : PLENET – **Seyssinet Pariset** : LISSY, GUIGUI, REPELLIN pouvoir à GUIGUI de la n°50 à la n°67 – **Seyssins** : HUGELE pouvoir à BELLE de la n°29 à la n°35, MOROTE pouvoir à BURGUN de la n°29 à la n°35 – **Varces Allières et Risset** : CORBET, BEJUY – **Vaulnaveys Le Haut** : A. GARNIER, RAVET – **Venon** : GERBIER – **Veurey-Voroize** : JULLIEN pouvoir à GERBIER de la n°1 à la n°4 et pouvoir à VILLOUD de la n°58 à la n°67 – **Vif** : GENET, VIAL – **Vizille** : AUDINOS pouvoir à GERBIER de la n°58 à la n°67, BIZEC pouvoir à RAVET de la n°58 à la n°67.

Excusés ayant donné pouvoir sur toute la séance :

Champ sur Drac : NIVON pouvoir à GUERRERO – **Echirolles** : MARCHE pouvoir à DUTRONCY de la n°1 à la n°57 et pouvoir à BERNARD de la n°58 à la n°67 – **Grenoble** : LHEUREUX pouvoir à MEGEVAND – **Meylan** : ALLEMAND-DAMOND pouvoir à PEYRIN – **Saint Georges de Commiers** : BONO pouvoir à GRIMOUD de la n°1 à la n°55 et pouvoir à A. GARNIER de la n°56 à la n°67 – **Sassenage** : BRITES pouvoir à QUAIX – **Vaulnaveys-le-bas** : JM GAUTHIER pouvoir à MAYOUSSIER

Absents excusés :

Echirolles : JOLLY de la n°54 à la n°67 – **Grenoble** : D'ORNANO de la n°54 à la n°67, BERANGER de la n°29 à la n°36, CAZENAVE de la n°36 à la n°49 – **Sassenage** : COIGNE de la n°45 à la n°49

M. Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN a été nommé secrétaire de séance.

Le rapporteur, Ludovic BUSTOS;
Donne lecture du rapport suivant,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET VOIRIE - Projet urbain Cœurs de Ville - Cœurs de Métropole / Grenoble - Bilan de la concertation préalable et arrêt du programme.

Exposé des motifs

Le Conseil métropolitain du 1^{er} juillet 2016, le Conseil municipal de Grenoble du 18 avril 2016 et le Comité syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) de l'agglomération grenobloise du 7 avril 2016 ont approuvé les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable commune entre la Métropole, le SMTC et la Ville de Grenoble portant sur le projet urbain Cœurs de Ville, cœurs de Métropole/Grenoble, ci-après dénommé « le projet ».

La concertation préalable règlementaire s'est déroulée du 26 septembre au 7 novembre 2016. Elle a eu pour but de partager les enjeux et les objectifs du projet avec les acteurs de la vie locale, qu'ils soient de proximité ou plus largement à l'échelle métropolitaine, avec les citoyens qui vivent dans le périmètre, avec ceux qui y viennent ou s'y déplacent par différents modes, avec ceux qui y travaillent, avec les associations intervenant sur le périmètre et les autres personnes concernées.

La présente délibération, valant bilan de concertation, rappelle les modalités de concertation mises en place et dresse la synthèse des avis exprimés. Elle donne également les suites à donner à l'opération à l'issue de cette concertation.

LE PROJET SOUMIS A LA CONCERTATION

Porté par Grenoble-Alpes Métropole, en partenariat avec le SMTC et la Ville de Grenoble, le projet urbain Cœurs de Ville, cœurs de Métropole/Grenoble vise à étendre et requalifier le centre-ville grenoblois pour le faire évoluer vers le cœur d'une Métropole de 440 000 habitants.

Il répond à un ensemble d'objectifs complémentaires : étendre le cœur de ville, requalifier et apaiser les espaces publics, améliorer la qualité de vie en ville, dynamiser le commerce de centre-ville, préserver la santé des habitants, faciliter l'accès au cœur de la Métropole et notamment aux parcs de stationnement, développer la pratique des modes actifs, des transports publics et les pratiques multimodales de déplacement.

Pour cela, le projet propose les principales interventions suivantes :

- l'extension du plateau piéton, en particulier au nord du périmètre du projet (Brocherie-Chenoise) et au sud (Lakanal-Championnet), créant une continuité piétonne entre le quartier Saint-Laurent et celui de la Caserne de Bonne ;
- le réaménagement des boulevards Rey, Agutte-Sembat et Lyautey, en les dédiant en priorité aux bus et cars, aux vélos et aux piétons, permettant d'apaiser cet axe devenant ainsi partie intégrante de la vie, notamment commerciale, du centre-ville étendu ;
- le maintien de l'accessibilité au centre-ville par l'évolution des déplacements, en revoyant le plan de circulation, en améliorant l'usage des parcs de stationnement en ouvrage et en incitant au report modal vers les modes actifs et les transports en commun.

Le dossier de concertation a présenté de façon détaillée le projet, notamment :

- le diagnostic, les objectifs et les principales orientations du projet,
- la nouvelle organisation des déplacements envisagée, dont le plan de circulation, et les bénéfices attendus,
- les propositions d'aménagement des boulevards Lyautey, Agutte-Sembat et Rey, avec deux scénarios pour la partie sud,
- les propositions de piétonisation des secteurs Millet et Béranger, Brocherie-Chenoise (deux hypothèses de piétonisation totale ou partielle), Grenette, Championnet nord (trois hypothèses de piétonisation totale ou partielle de la place et de la rue Lakanal) et Championnet sud (trois hypothèses de piétonisation des rues Carnot et D. de Lagrée),
- l'échéancier prévisionnel et le budget estimatif de 10 M€.

LE DISPOSITIF DE CONCERTATION

Le dispositif de concertation mis en place s'est inscrit dans le cadre fixé par la délibération du Conseil métropolitain du 1^{er} juillet 2016, tout en intégrant des dispositions complémentaires pour une consultation plus large des publics.

La concertation, ses dates et son déroulement ont été annoncés avec les médias suivants :

- conférence de presse le 16 septembre 2016
- affichage sur six totems d'information de la Ville de Grenoble, une semaine avant le début de la concertation,
- annonces dans la presse (deux dans le Dauphiné Libéré, une dans Grenews, une dans les Affiches, et une dans le magazine de la Métropole),
- 20 000 tracts diffusés en cyclopousse et en street-marketing,
- 13 annonces sur les réseaux sociaux de la Métropole, du SMTC et de la Ville de Grenoble,
- annonces sur les écrans embarqués des bus et tramways.

Durant toute la durée de la concertation, le dossier de concertation, une exposition et un registre d'expression ont été mis à disposition du public dans six lieux publics : accueil de la Métropole et du SMTC, accueil de l'Hôtel de Ville de Grenoble, Antenne du secteur 2, Office de tourisme, Plateforme place de Verdun et agence Métromobilité boulevard Vallier. Le dossier de concertation a par ailleurs été transmis aux 48 autres mairies de la Métropole afin qu'il puisse être mis à disposition tandis qu'étaient rappelées les diverses modalités de participation.

Le dossier de concertation a également été mis à disposition sur la plateforme participative métropolitaine, de même que des éléments complémentaires issus des études engagées et une foire aux questions. Ce site a permis aux métropolitains de laisser des contributions et de voter sur les propositions du projet.

L'organisation des échanges avec les citoyens lors de cette concertation s'est déroulée en deux temps :

Temps 1 : informer, sensibiliser, recueillir les expressions (29 septembre au 7 octobre 2016)

Ce premier temps a permis de donner une information sur le projet, pour répondre aux attentes variées des habitants et usagers dans leur diversité. Avec une présence physique sur l'espace public, il a permis d'expliquer le projet et de recueillir des expressions, grâce à :

- des expositions sur le projet, Place Victor Hugo, pendant 10 jours, avec 5 demi-journées d'accueil, d'information et d'échange des participants avec une équipe présente,
- six balades urbaines dans les secteurs du projet pour un partage autour du diagnostic et une expression in situ des usages, des attentes et des idées des habitants et usagers.

Temps 2 : identifier les usages actuels, co-construire des pistes d'usages de demain et cerner les clés de réussite du projet (20 octobre au 5 novembre)

Ce second temps a permis aux participants d'approfondir leur réflexion autour des usages dans le centre-ville de demain lors de 3 réunions publiques sous forme d'ateliers. L'objectif était de se projeter une fois le projet réalisé pour faire émerger les difficultés, les améliorations et les usages à venir pour mieux les anticiper.

Il a aussi consisté lors d'un premier comité de suivi à réunir les représentants des acteurs de la vie sociale et économique pour un échange sur le projet autour de trois thématiques : accessibilité et stationnement, gestion de la transition et vivre-travailler-consommer dans le centre-ville.

La concertation préalable a permis de faire émerger une grande diversité d'expressions et d'organiser le recueil des paroles et les débats. La combinaison de différents outils, de la présence sur l'espace public à la tenue de réunions en passant par la plateforme numérique a permis de recueillir une très grande quantité d'expressions avec une variété de profils de participants.

Plus de 1000 personnes ont participé au total à cette concertation. L'opération « cueilleurs de parole » en mai-juin 2016, préalable à cette concertation, avait permis de recueillir environ 1500 avis sur les grandes intentions du projet.

Environ 500 personnes ont visité l'exposition place Victor Hugo, dont la moitié habitant le périmètre du projet ou autour du boulevard Gambetta, un quart dans le reste du centre-ville ou ses abords et un quart hors de Grenoble.

19 contributions ont été reçues par mél ou courrier (dont ADTC, association Valentin Haüy, UH Notre Dame, UH Centre-ville, UH Championnet) et 120 contributions ont été recueillies via les 6 registres de concertation. Sur la plateforme numérique, 280 participants ont déposé 533 contributions. 3234 votes ont été enregistrés.

Les enseignements principaux tirés de cette concertation préalable sont synthétisés ci-dessous et sont décrits plus en détails dans l'annexe à cette délibération.

Face à un projet qui ambitionne de changer le centre-ville de façon importante, de nombreuses personnes éprouvent des difficultés à se projeter dans le contexte de l'aménagement futur et d'un fonctionnement par principe différent du fonctionnement actuel, notamment en termes d'accessibilité.

Les multiples dimensions du projet, en termes d'intentions de principe comme de déclinaison opérationnelle, ont nécessité d'être expliquées, les participants souhaitant notamment connaître les études réalisées dans le cadre de son élaboration.

Les explications apportées aux participants sur le projet ont souvent permis de faire évoluer favorablement leur opinion à son égard, et en tout état de cause de favoriser un rapport plus apaisé à celui-ci.

L'extension du plateau piéton telle que proposée a rencontré un accueil très largement favorable, assorti de l'expression de points de vigilance considérés comme nécessitant une attention particulière afin que cette piétonisation se déroule au mieux.

Des expressions tranchées voire passionnées, très favorables ou très opposées, portant essentiellement sur l'aménagement des boulevards Rey, Agutte-Semmat et Lyautey ont eu lieu aux extrémités du prisme des participants, mais restent minoritaires.

L'apaisement de ces boulevards au profit des modes doux et des transports en commun rencontre l'adhésion de ceux qui en sont d'ores et déjà usagers ou imaginent le devenir.

A l'opposé, les principales inquiétudes voire oppositions se concentrent autour de la problématique de l'accessibilité automobile, notamment de la part de certains commerçants, avec la crainte d'une perte d'attractivité du centre-ville au profit d'espaces situés en périphérie. Sont notamment questionnées, dans ce contexte, les hypothèses de report modal avancées.

Le projet va générer des changements d'usages importants questionnant le « vivre ensemble » dans les nouveaux espaces.

Les conflits d'usage entre piétons et cyclistes sont très largement ressentis, en raison de la présence de cyclistes sur les trottoirs ou sur le plateau piéton, vécue comme insécurisante. Ces remarques émanent de très nombreux participants, quel que soit leur âge, leur pratique du vélo ou leur avis sur le projet. Se sont ainsi exprimées de fortes attentes de prévention, en lien avec les écoles par exemple, mais aussi de répression.

La proposition de développer des pôles de stationnement vélo à proximité du plateau piéton rencontre ainsi une forte adhésion. Est également souhaitée la création d'itinéraires cyclables lisibles et confortables autour du plateau piéton, notamment est-ouest pour éviter qu'il soit traversé.

Les nuisances sonores générées par l'animation nocturne sont à l'origine de fortes inquiétudes d'une part des habitants qui craignent que l'extension du plateau piéton se traduise par une augmentation de telles nuisances.

Des participants en appellent ainsi à plus de rigueur dans l'octroi des droits de terrasses et surtout quant au respect de la Charte existante, et demandent à être associés aux instances de prévention.

L'extension du plateau piéton va, par ailleurs, accroître le nombre d'habitants et de commerçants concernés par une accessibilité règlementée, générant un souhait de réinterroger les modalités actuelles dans le cadre du projet.

La « logistique quotidienne » est à assurer pour les habitants du plateau piéton étendu, notamment des familles pour un confort de vie dans les tâches quotidiennes ou exceptionnelles : dépose/chargement de courses ponctuelles ou volumineuses, déplacements en cas de maladie, etc...

Les projets de piétonisation sont accueillis favorablement, avec la conviction d'une amélioration de la qualité de vie, seulement si des solutions répondant aux situations de vie quotidienne sont anticipées et/ou inventées, avec une plus grande souplesse que sur la zone piétonne actuelle même si les participants admettent une évolution de leurs comportements.

Des demandes similaires émanent de commerçants avec une clientèle à mobilité réduite ou vendant des objets encombrants, avec des propositions. Le secteur de l'hôtellerie a évoqué un ensemble de pistes à investiguer (accès, stationnement, information, services) pour accompagner au mieux la mutation de l'environnement direct de leurs établissements.

Dans la suite logique, de nombreuses demandes ont émergé concernant les prix des parkings, jugés trop élevés tout en étant parfois méconnus, pour les personnes travaillant dans le centre comme pour les riverains.

Les participants portent des expressions très partagées quant aux bénéfices du projet pour l'attractivité des commerces, mais dans leur majorité, expriment leur plaisir à venir en centre-ville notamment pour les achats. A cette occasion, sont relevés des éléments jugés comme concourant à renforcer l'attractivité du centre-ville, à savoir une propreté urbaine renforcée, la régulation des conflits d'usage mentionnée précédemment ou encore une accessibilité en transports en commun améliorée. Une vigilance est sollicitée afin d'éviter que les rues piétonnes existantes soient déclassées du fait de la création de nouveaux espaces piétonniers.

Certains commerçants sont inquiets pour leur avenir économique, tandis que d'autres soulignent qu'ils sont ou peuvent être porteurs d'initiatives pour animer le centre-ville et développer son attractivité, contribuant à créer une dynamique autour du projet.

Des attentes de commerçants se sont exprimées en matière d'accompagnement pendant la durée des chantiers, avec une demande d'envisager un phasage des travaux qui permette de maintenir la circulation sur une voie sur les boulevards pour que la transition du « tout voiture » au « seulement bus et vélos » se fasse de manière progressive.

Nombre de participants ont évoqué le besoin de repos, de loisirs, de flânerie et visite dans le centre-ville. Il est demandé pour cela une mise en valeur du patrimoine connu ou méconnu, la création d'espaces de repos et/ou de jeux, un embellissement et/ou une végétalisation des espaces publics, ainsi que des interventions sur l'éclairage public.

Un besoin de replacer le projet dans un schéma global de déplacements et d'accessibilité au centre-ville et de développer les solutions de stationnement (vélos et voitures), pour améliorer les relations entre le centre-ville et le reste de la Métropole

La thématique des déplacements au-delà du centre-ville a été largement abordée, ce centre étant vécu comme une polarité métropolitaine très attractive à laquelle les métropolitains souhaitent accéder rapidement et facilement.

Les parcs-relais et leur fonctionnement sont mal, voire pas du tout connus, et les participants venant du Grésivaudan qui les connaissent demandent que l'offre soit développée côté Est de la Métropole. La demande d'une information en direct sur le nombre de places disponibles dans les parcs-relais, alors qu'elle existe sur le site Métromobilité.fr, révèle que celui-ci n'est pas suffisamment connu.

Des participants ont demandé le développement des liaisons de transports en commun entre le Grésivaudan et le centre de Grenoble, et l'aménagement de voies dédiées sur les voies rapides à l'instar de ce qui existe depuis le péage de Voreppe.

L'annonce du projet de réaménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondeau sont plutôt bien accueillis, mais une partie des participants interroge le phasage, décalé par rapport aux aménagements du cœur de ville.

Des inquiétudes se sont exprimées sur les reports de circulation, notamment sur le boulevard Gambetta et les rues Condorcet et Boissieux par exemple.

Des avis partagés concernant l'aménagement des boulevards Rey, Agutte-Sembat et Lyautey

Sur le principe de réserver ces boulevards aux bus et cars, aux cyclistes et piétons, aux livraisons et accès riverains, les avis ont été très partagés. D'une part, les avis favorables saluent l'apaisement du centre-ville par ce projet et la place qu'il donne au développement des modes actifs et à la réduction de la pollution. D'autre part, la transformation est jugée trop rapide, avec une incrédulité sur le report modal, notamment en venant du Grésivaudan, et des demandes de mettre en place le projet plus progressivement. Des avis mitigés lient la réussite de ce projet à des conditions restant à réunir, telles que le développement de l'offre de parcs-relais à l'Est ou l'amélioration de l'efficacité de la desserte en transports.

Sur le principe d'aménagement proposé, la localisation de l'axe vélo en position centrale, avec les bus et cars de part et d'autre est acceptée bien que contre-intuitive. La voie mixte bus-vélo dans le secteur Victor Hugo, destinée à affirmer que dans ce secteur à dominante piétonne les vélos doivent ralentir voire mettre pied à terre, soulève des avis contradictoires : la demande quasi générale des cyclistes est de maintenir l'axe vélo en position centrale, même plus étroit, de même que sur le boulevard Rey, pour avoir un même principe de fonctionnement d'un bout à l'autre de l'axe. L'ADTC demande que le secteur Victor Hugo soit traité en zone de rencontre, tandis qu'une association représentative des aveugles et malvoyants alerte quant à la nécessité de permettre d'identifier les transitions entre les différents espaces.

Peu de remarques ont été émises sur les deux hypothèses de fermeture à la circulation courante. L'accès au parking Hoche, avec la création en projet d'une entrée-sortie depuis la rue Hoche plaide pour un maintien de la circulation sur le boulevard Lyautey jusqu'à la rue Hoche, avec une régulation des feux en amont pour modérer le trafic sur cette rue.

Globalement, une large adhésion s'est exprimée sur l'extension des secteurs piétons

Secteur « Brocherie-Chenoise », l'hypothèse de piétonisation totale rencontre une quasi-unanimité, et est jugée valorisante pour le quartier et propice à son appropriation par les habitants.

Secteur « République-Grenette-Montorge », la piétonisation telle que proposée emporte une forte adhésion, avec des conditions d'accès aux hôtels à prendre en compte.

Secteur « Millet », la piétonisation est accueillie favorablement, et l'apaisement de la circulation qu'elle apportera sur le pourtour de la place Vaucanson est appréciée. Des demandes de fonctionnement plus « souple » du plateau piéton ont été exprimées, de même que des craintes sur les nuisances sonores liées à l'animation nocturne.

Carrefour Gambetta-Béranger-Lafontaine-Berriat, l'aménagement évoqué dans le dossier de concertation avec une priorité donnée à la place du piéton rencontre une forte attente, ce carrefour étant vécu aujourd'hui comme un point noir pour les piétons et les cyclistes.

Secteur « Championnet », la piétonisation a suscité des avis divers et des propositions. Il y a une forte adhésion à la continuité piétonne à créer entre la place Championnet et la Caserne de Bonne. Les demandes sont nombreuses de rendre piétonnes les rues du Phalanstère et des Bons Enfants. Une demande quasi-unanime a été exprimée de réorganiser la place Championnet. Pour la rue Lakanal, les avis sont nombreux en faveur de la piétonisation totale, et un collectif a proposé que la rue soit au moins dans un premier temps traitée en zone de rencontre avec élargissement des trottoirs.

LES SUITES DONNEES AU PROJET

Au regard des avis et remarques exprimés lors de la concertation, il est proposé de donner les suites ci-dessous au projet présenté dans le dossier de concertation, portant sur les compétences de la Métropole, de la Ville et du SMTC :

- Mettre en œuvre, à partir du printemps 2017, l'extension des zones piétonnes suivantes (voir plan annexé à la délibération), par implantation de bornes automatiques et suppression des mobiliers à vocation routière rendus inutiles :
 - Toutes les rues du secteur « Brocherie-Chenoise », et celles des secteurs « République-Grenette-Montorge » et « Millet-Béranger », telles que proposées dans le dossier de concertation
 - Pour le secteur Championnet : la rue Carnot et un élargissement de trottoir rue Doudart de Lagrée. Le dialogue se poursuivra concernant la rue Lakanal (dans un premier temps sera mis en œuvre un élargissement des espaces dédiés aux piétons et une piétonisation totale les week-ends, voire durant les périodes de vacances, avec observation des usages permettant d'éclairer l'aménagement pérenne à retenir). Les rues du Phalanstère et des Bons Enfants seront piétonnisées ou traitées en zone de rencontre
- Mener dans le même temps un dialogue avec les habitants, commerçants et usagers, avec la mise en place d'expérimentations et tests d'usages dans le courant de l'année 2017, sur les aménagements envisageables dans tout ou partie des rues nouvellement piétonnes citées ci-dessus, destinée après une période d'observation partagée à définir précisément la nature des aménagements à réaliser par rue ;
- Aménager les boulevards Lyautey, Agutte-Sembat et Rey et pour cela lancer les études de maîtrise d'œuvre opérationnelles, en vue d'une réalisation en 2018/2019, selon les principes d'aménagement ci-après :
 - dédier aux bus, aux vélos, aux piétons, aux accès des riverains, des livraisons et des services urbains la section entre la rue Hoche et la rue Clot Bey et le côté sud de la place Victor Hugo à l'Est de la rue Paul Bert, comprenant le changement d'itinéraire des lignes de bus chrono C3 et C4 par le sud de la place avec un nouvel arrêt, et le déplacement des arrêts de la ligne C1 au nord de la plateforme tramway ;
 - adopter le même principe sur la section entre le carrefour Chavant et la rue Hoche, tout en maintenant la circulation automobile dans le sens Sud-> Nord pour les accès très locaux et l'accès au parking Chavant et au parking Hoche par la rue Hoche (avec une modification de ses rampes d'accès) ;
 - sur la section entre la rue Clot Bey et l'avenue Félix Viallet, créer un itinéraire cyclable pouvant prendre la forme de deux bandes cyclables, et maintenir deux voies empruntées par les bus et pouvant accueillir une circulation de quartier ;
 - poursuivre, en 2017, le dialogue avec les habitants, commerçants et usagers sur les solutions techniques d'aménagement de l'axe, tout au long du travail de maîtrise d'oeuvre, notamment sur la position des aires de livraison, des stationnement vélos et de leur nombre autour de la zone piétonne, des traitements de sol, de la définition des ayants-droits, de leurs conditions d'accès, des modes de contrôle, ...

- Lancer les études pour l'aménagement du carrefour Gambetta-Berriat-Lafontaine-Béranger, point fort d'articulation des parcours des piétons, des cyclistes et des automobilistes, pour une réalisation dans le cadre du projet ;
- Lancer les études pour la réalisation rapide de nombreux stationnements vélos, notamment autour du plateau piéton étendu tel que proposé dans le dossier de concertation ;
- Lancer les études sur les modifications de l'éclairage public et les actions de végétalisation des espaces publics ci-dessus
- Mettre en place, dès 2017, le nouveau plan de circulation associé au projet, qui prévoit la mise à double sens des voies suivantes : avenue Félix Viallet (à l'Est du boulevard Gambetta), boulevard Gambetta (au Sud de l'avenue Félix Viallet), rue Lesdiguières (à l'Ouest du boulevard Agutte-Sembat), rues Vicat et Perrier (au Nord de la rue Lesdiguières), et en sens unique la partie Est du cours Berriat.

A noter que, compte-tenu des interventions de la CCIAG pour la rénovation du réseau de chauffage urbain au cours des années 2017 et 2018 et des travaux des autres gestionnaires de réseaux menés concomitamment afin d'éviter des interventions ultérieures et ainsi limiter les nuisances occasionnées, un premier plan de circulation adapté sera mis en place dès le printemps 2017 en accompagnement de ces travaux. Cette phase de travaux jusqu'à l'automne 2017 sera mise à profit pour observer le fonctionnement du plan de circulation et si nécessaire l'ajuster. La période sans travaux de l'automne 2017 au printemps 2018 sera l'occasion d'installer les nouveaux usages piétons, cycles et transports collectifs, sur l'axe Rey-Agutte Sembat-Lyautey, par des marquages provisoires. Les données issues du dispositif de suivi décrit ci-après, ainsi que les éventuels ajustements retenus en conséquence, seront soumis à la Commission Mobilités, notamment à l'issue des travaux de réseaux à l'automne 2017 et préalablement au début des travaux d'espaces publics et de voirie au printemps 2018, c'est-à-dire à l'issue d'une période permettant, hors impact des travaux, la prise en considération des premières tendances d'évolution des usages. Il sera rendu compte des débats au Président de la Métropole au titre de son exercice du pouvoir de police spéciale de la circulation sur la commune de Grenoble.

- Rendre plus lisible et facile l'accès des automobilistes aux parcs de stationnement publics du centre-ville depuis ses différentes entrées. Il s'agira ainsi dès 2017 de mettre à disposition le nombre de places disponibles en temps réel dans l'application Métromobilité et adapter le télé-jalonnement dynamique existant, puis en 2019 de déployer un nouveau système de téléjalonnement par la Métropole, dans le cadre du futur poste de commande centralisé métropolitain.
- Mener des expérimentations et des tests d'usage sur les différents secteurs du projet, pouvant prendre des formes variées :
 - des installations, avec par exemple du nouveau mobilier urbain, des espaces de jeux, de la végétalisation... dans un partenariat mixant les initiatives publiques et/ou associatives et/ou commerciales et/ou citoyennes.

Il est également proposé de prendre en compte les demandes et propositions qui ont été formulées par les participants lors de la concertation préalable réglementaire :

- Etudier les évolutions possibles du fonctionnement du plateau piéton (horaires, accès des véhicules de livraisons du nouveau Centre de Distribution Urbaine, rappel des règles de circulation à vélo, accès aux hôtels), en engageant le dialogue avec les habitants, commerçants et usagers, puis organiser une information pour les ayants-droit.
- Favoriser les initiatives et réalisations artistiques sur l'espace public dans le cadre de ce projet, qu'il s'agisse d'oeuvres éphémères ou pérennes ;
- Lancer les études sur le possible réaménagement de la place Championnet, fortement sollicitée lors de la concertation, de même que sur celui de la place de L'Etoile ;
- Elargir les expérimentations et les tests d'usage sur les différentes parties du projet, avec notamment les propositions suivantes :

- des événements, comme par exemple le festival de street art ou l'extension du marché de Noël,
 - des services à développer en partenariat, par exemple le vélo-taxi entre les parcs de stationnement et le plateau piéton
 - de la signalétique piétonne, avec indication des temps de parcours entre les parcs de stationnement, les stations de transport en commun et la zone piétonne
- Mettre en place un observatoire avec un suivi régulier, tout au long de la mise en oeuvre du projet et des expérimentations, dès le printemps 2017. Cet observatoire prendra particulièrement en compte l'évolution des usages et pratiques de l'espace public, l'évolution du nombre de déplacements tous modes confondus (renfort du nombre de points de comptage de trafic), le stationnement, la fréquentation et l'animation du centre-ville, ou encore l'évolution de la pollution et du bruit. Des points d'étape réguliers seront faits, aux moments-clé du projet, et notamment au printemps 2018. Par ailleurs, le projet fera l'objet d'une évaluation a posteriori.
 - Etudier les conditions de mise en oeuvre des nouvelles propositions et « bonnes idées » issues de la concertation préalable.

Il est enfin proposé plus largement de :

- Mettre en place des actions fortes de communication et d'information dès avant les premiers travaux et tout au long de la mise en oeuvre du projet, sur les moyens d'accéder au cœur de la Métropole, d'y stationner, sur la promotion des modes actifs et des transports en commun, sur le stationnement et les règles de circulation des vélos, sur les services dans le cœur de la Métropole.
- Poursuivre le dialogue avec les habitants, commerçants et usagers, tout au long de la conception des différentes parties du projet et de leur mise en oeuvre.

En conséquence, il est proposé au Conseil métropolitain

Vu l'article L5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret 2014-1601 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée «Grenoble-Alpes Métropole» ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles R 103-1 à R 103-3, L 103-1 à L 103-6 relatifs à la concertation préalable ;

Vu la délibération du Conseil métropolitain du 1^{er} juillet 2016, par laquelle la Métropole a défini les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation commune entre la Métropole, le SMTC et la ville de Grenoble.

Après examen de la Commission Mobilités du 13 janvier 2017, et après en avoir délibéré, le Conseil métropolitain :

- Arrête le bilan de concertation tel que présenté dans la présente délibération ;
- Arrête le programme du projet urbain Cœurs de Ville, Cœurs de Métropole/Grenoble tel que défini dans la présente délibération et en décide le lancement opérationnel ;
- Décide de prendre en compte les demandes et propositions formulées lors de la concertation préalable, telles que proposées dans la présente délibération ;
- Décide de mettre en place des actions fortes de communication et d'information dès avant les premiers travaux, et de poursuivre le dialogue public tout au long de la mise en œuvre du projet ;
- Mandate le Président pour signer tout document relatif à cette opération.

Sur le vote de l'amendement :

Abstentions : 17 (NISC, IDG, Mme ZITOUNI, M.CUPANI, M.SAFAR, Mme SALAT, M.VILLOUD, Mme PESQUET)

Contre : 25 (MA + M.CHARVET)

Pour : 80

Conclusions adoptées.

Sur la délibération ainsi amendée :

Abstentions : 13 (NISC, M.CUPANI, Mme ZITOUNI, Mme PESQUET, M.VILLOUD)

Contre : 29 (MA, IDG, Mme SALAT, M.SAFAR, M. CHARVET)

Pour : 80

Conclusions adoptées.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe FERRARI

Le compte rendu succinct de la présente délibération a été affiché le 10 février 2017.